

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 146/03

ÉFAI – 030335 – MDE 12/027/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉGYPTE

Yunis Ali Badr (h), 36 ans

Londres, le 22 mai 2003

Il est à craindre que Yunis Ali Badr, titulaire de la double nationalité égyptienne et libyenne, ne soit détenu au secret par des agents du Service de renseignements de la sûreté de l'État dans un lieu inconnu. Cet homme risque d'être soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements entre leurs mains.

Yunis Ali Badr a été arrêté le 27 février dernier et aurait été maintenu en détention au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, situé place Lazoghli au Caire, la capitale égyptienne. Il y aurait été victime d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. À la fin du mois d'avril, Yunis Ali Badr a été transféré au poste de police de Bab al-Sharq à Alexandrie. Puis, le 21 mai, il a de nouveau été déplacé mais son avocat n'a pas été informé de son lieu de détention actuel.

Il y a tout lieu de craindre que Yunis Ali Badr ne soit remis aux autorités de la Libye, où il risquerait d'être victime de graves violations de ses droits humains. L'avocat de cet homme a engagé une procédure devant un tribunal administratif du Caire contre son renvoi dans ce pays ; une audience doit avoir lieu le 11 juin. Selon les informations recueillies, Yunis Ali Badr est recherché par les autorités libyennes en raison de ses activités islamistes présumées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Égypte, il est fréquent que des détenus politiques soient soumis à la torture dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État, notamment au siège de ce Service situé place Lazoghli, au Caire, ainsi que dans les postes de police et, parfois, en prison. Les méthodes de torture les plus fréquemment décrites sont les décharges électriques, les coups, la suspension par les poignets ou les chevilles, les brûlures de cigarettes ainsi que diverses formes de violences psychologiques, notamment des menaces de mort, de viol ou d'autres atteintes sexuelles visant personnellement les détenus ou leurs parentes.

En novembre 2002, le Comité des Nations unies contre la torture s'est dit particulièrement préoccupé par les nombreux témoignages indiquant que des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements avaient été infligés dans les locaux administratifs placés sous le contrôle du Service de renseignements de la sûreté de l'État. D'après le Comité, ces agissements seraient encouragés par l'absence de toute inspection obligatoire de ces locaux par un organisme indépendant. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a demandé que la détention au secret soit totalement interdite.

Selon certaines sources, plusieurs centaines de prisonniers et détenus politiques sont toujours incarcérés en Libye. Amnesty International reçoit des informations persistantes faisant état d'actes de torture qui, à la connaissance de l'organisation, n'ont pas donné lieu à des investigations, et dont les auteurs présumés n'ont pas été déférés à la justice. Des lois érigeant en infraction des activités politiques pourtant pacifiques sont toujours en vigueur dans ce pays. En outre, la législation ouvre la voie à la tenue de procès iniques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Yunis Ali Badr est actuellement détenu au secret ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu de détention de Yunis Ali Badr et à permettre à cet homme de s'entretenir avec son avocat, de recevoir la visite de ses proches et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que Yunis Ali Badr ne sera pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention ;

– demandez instamment que soit immédiatement menée une enquête impartiale sur ces allégations de torture ou de mauvais traitements, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que Yunis Ali Badr puisse être renvoyé de force en Libye, où il risquerait d'être victime de graves violations de ses droits humains.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak
President of the Arab Republic of Egypt
'Abedine Palace, Cairo, Égypte

Télégrammes : President Mubarak, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : webmaster@presidency.gov.eg (Si votre courrier électronique vous revient, veuillez envoyer votre message par courrier aérien)

Fax : +202 390 1998

Télex : 93794 WAZRA UN

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Habib al-Adeli
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Al-Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo
Égypte

Télégrammes : Minister of Interior, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Fax : +202 579 2031

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

His Excellency Mr Faruq Sayf al-Nasr
Minister of Justice
Ministry of Justice, Midan Lazoghly
Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister of Justice, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : mojeb@idsc.gov.eg (Si votre courrier électronique vous revient, veuillez envoyer votre message par courrier aérien)

Fax : +202 795 8103

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Procureur de la République :

Counsellor Maher 'Abd al-Wahid
Public Prosecutor
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo
Égypte

Télégrammes : Public Prosecutor, Cairo, Égypte

Fax : +202 577 4716

Formule d'appel : *Dear Public Prosecutor, / Monsieur le Procureur de la République,*

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*